



Suppression du samedi matin : où en est-on ?

L'annonce unilatérale de la suppression des cours du samedi matin suscite toujours des questionnements. L'audience du 10 octobre dernier, avec le Ministre, n'a pas levé toutes les ambiguïtés. Outre la méthode détestable choisie par le Ministre, l'amorce de la discussion a révélé une impréparation manifeste des conséquences de cette annonce : quelles répercussions concrètes sur l'aménagement de la semaine scolaire, les rythmes, le temps de travail des élèves, les obligations de service des enseignants, la prise en charge périscolaire ? C'est ce qui a motivé le SE-UNSA à demander au Ministre, par courrier du 26 octobre, la mise en place d'une concertation particulière avec les organisations syndicales représentatives des enseignants du premier degré (voir page 5).

Seule certitude confirmée au cours des entretiens avec le Cabinet du Ministre qui ont suivi : les heures dégagées par la suppression du samedi matin doivent s'adresser aux élèves en difficulté. Pour le SE-UNSA, ce travail devrait pouvoir se faire dans le cadre du temps scolaire, en jouant sur les curseurs suivants : plus de maîtres que de classes pour la prise en charge de petits groupes de besoin, une formation initiale et continue des enseignants plus pointue sur la gestion de la difficulté scolaire, une présence accrue des RASED.

Pour le SE-UNSA, il est inconcevable de prescrire par-

tout, et quel que soit le niveau d'enseignement, un volume horaire de 72h/année de soutien aux élèves en difficulté pour chaque enseignant. Vu l'extrême diversité des situations, il convient de laisser chaque équipe, après concertation interne, mettre en place ses propres initiatives, tout en offrant un cadre réglementaire national dans lequel s'inscrire. Pour cela, souplesse et autonomie doivent être les maîtres-mots (voir pages 2 et 3) !



Le SE-UNSA propose, lui, que ces 72 heures constituent un « capital-temps » pour les enseignants, au profit du travail en équipe et de l'aide aux élèves en difficulté (voir page 4). !

C'est cette proposition qui constituera le cœur de notre démarche et action auprès du Ministère dans le cadre du protocole de discussions que nous avons adopté avec le Ministère, ainsi que le Snuipp et le Sgen (voir page 6).

Depuis le début des échanges avec le Ministère sur ce dossier, le SE-UNSA est au clair sur ce qu'il défend pour la profession, il en sera de même dans le cadre de ces discussions ! (Pour suivre l'évolution des réunions prévues, rendez-vous sur notre site www.se-unsa.org)

STÉPHANIE VALMAGGIA-DESMAYSON



Les points clés !

2 heures dégagées pour ...

quels élèves ?

Le Ministère annonce un ciblage des élèves en difficulté (les fameux 15% du rapport HCE) ... sauf qu'il n'y a pas une répartition « parfaite » de ces élèves dans chaque école, ne parlons pas de classe. Le Ministère a d'ailleurs indiqué qu'il s'agissait plus d'un dispositif de « réussite scolaire » que de soutien : chacun appréciera la nuance ... Visiblement, il sera fait confiance à l'enseignant de la classe pour repérer ces élèves en fonction de sa pratique de classe. En tout état de cause, ce soutien ne sera pas forcément effectué par l'enseignant de la classe vu le nombre d'enfants potentiellement concernés.

Questions/Réflexions :

- La détermination du contingent « élèves en difficulté »
- La stigmatisation supplémentaire de leur « convocation » à des heures de soutien.
- L'allongement de la journée pour ceux pour qui c'est déjà le plus pénible
- Le soutien peut-il s'adresser aux élèves de maternelle ?
- La contrainte de présence des élèves à ces heures vu que c'est en dehors du temps scolaire stricto sensu
- Quelle répercussion sur les programmes actuels basés sur 26h d'enseignement/semaine ?
- Quelle articulation avec l'accompagnement éducatif mis en place cette année dans les RAR mais généralisé à la rentrée 2009 dans toutes les écoles, ainsi qu'avec les dispositifs d'études dirigées des communes ?

J'exige... avec le SE-UNSA,

... du temps nécessaire pour que l'enfant, à l'issue de sa journée de classe, ait un « sas » de décompression avant ce temps de soutien s'il a lieu le soir, tout comme l'enseignant d'ailleurs, ce qui signifie la prise en compte de ce temps dans le volume global.

2 heures de soutien/semaine pour ...

tous les enseignants ?

J'exige... avec le SE-UNSA,

... de la souplesse avant tout et de la confiance aux enseignants ! Le territoire concerné (rural ou urbain), la taille des écoles, la localisation ou non en éducation prioritaire ... tout appelle forcément à beaucoup d'adaptabilité dans la déclinaison pratique de ce temps dégagé !

>> Ce ne peut pas être, au final, du temps de travail en plus pour les collègues ! Il est hors de question, par ailleurs, de « charger encore la barque des directeurs »

Pour le Ministère, tous les enseignants doivent, de près ou de loin, contribuer et participer à la mise en place de ces 2 heures de soutien même si certaines fonctions nécessiteront un cadrage particulier. Les enseignants de maternelle seraient mis à contribution auprès des élèves en difficulté du cycle 2.

Questions/Réflexions :

- Les collègues de maternelle : comment concevoir une intervention en élémentaire sans préparation préalable sérieuse et donc coûteuse en temps : rencontre avec l'enseignant, préparation, rendu-compte ...
- Il en est d'ailleurs de même pour tous les collègues « téléportés » en renfort dans une école qui n'est pas forcément la « leur ». Quid de leur responsabilité par rapport à ces élèves, de leur couverture pendant leurs déplacements ? des frais afférents ... ?
- Et les directeurs dans tout cela ? Quelle sera leur mission ?
- Le manque de formation pointue et d'accompagnement sur la gestion de la difficulté scolaire : quel accompagnement institutionnel pour aider à cette prise en charge ?

Les points clés !

Quelle **contrainte** pour ...

les **parents** ?

Pour le Ministère il est acquis que toutes les familles seront partie prenante, cela va de soi ... Sauf que, sortant de l'obligation scolaire, il ne pourra être appliqué d'exigences d'assiduité ! On sait très bien, dans certaines écoles, l'extrême difficulté à combattre l'absentéisme dans la journée, alors, le soir !?

Questions/Réflexions

- Comment garantir la participation effective des élèves ? On entre bien dans le cadre du volontariat des familles !
- Quelles répercussions sur le ramassage scolaire en milieu rural ? Comment les collectivités vont-elles pouvoir gérer les transports particuliers d'élèves qui resteront à l'école mais qui n'auront d'ailleurs peut-être pas de soutien toute l'année?
- Comment vont s'organiser les familles qui ont plusieurs enfants dans la même école ou dans plusieurs écoles avec des horaires de sortie différents ?

J'exige... avec le SE-UNSA,

... une discussion menée avec les partenaires de l'école que sont les représentants des parents d'élèves, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école ...

J'exige... avec le SE-UNSA,

... la mise en avant du socle commun, seule entrée possible et en conformité avec la loi, en plus !

Et les **programmes** ?

Forcément il faudra revoir les programmes puisque l'on passe de 26h d'enseignement à 24h. Le Ministre a parlé de recentrage des objectifs, de toilettage pour dégager le superflu : « nos élèves travaillent trop, on leur en demande trop ! ».

Questions/Réflexions :

- Recentrage sur les fondamentaux ?
- Abandon de certains domaines d'enseignement ou simple réorganisation interne à chacun ?
- Quelles incidences sur les programmes du collège ?

Quelles répercussions pour les autres intervenants adultes dans l'école ?

- Il n'y a pas que des enseignants dans une école : d'autres personnels gravitent aussi autour des enfants ...
- Si le soutien s'adresse à des enfants handicapés, la présence de son EVS ou AVS sera assurée pendant ce temps ?
- Révision de l'emploi du temps des EVS direction, autre répartition hebdomadaire des services ?
- Quelles répercussions sur les heures de service et l'emploi du temps des ATSEM, des personnels communaux en général ?

Et les communes ?

- Quel lien avec les études dirigées assurées par les communes ?
- Allongement horaire journalier de l'ouverture de l'école : accord des mairies nécessaire pour la mise à disposition des locaux ... donc répercussions sur l'électricité, le chauffage ...



Le SE-UNSA : force de proposition


Pourquoi cette annonce ?

Nous restons interrogatifs sur l'objectif affiché et sur l'existence réelle d'un projet éducatif pour les élèves, sans compter qu'à aucun moment le Ministre n'a envisagé de toucher aux 27 heures actuelles d'obligations de service des enseignants.

Le Ministre nous a clairement dit qu'il s'agissait, par le biais de cette réforme du temps scolaire, de répondre à deux objectifs :

- à satisfaire une forte demande de l'opinion sur la possibilité d'avoir un week-end complet
- à trouver une réponse institutionnelle à la prise en charge de la difficulté scolaire

Enseignant de l'**UNSA**,
Je dis que...



Les mandats du SE-UNSA

Le SE-UNSA a adopté depuis 2004 un mandat de congrès exigeant une révision du temps de service des enseignants du 1^{er} degré afin de voir prises en compte un certain nombre de tâches qui tendaient à se développer, en dehors de ce temps de service :

« Pour le SE-UNSA l'évolution du métier d'enseignant implique une nouvelle définition des services des enseignants afin de reconnaître toutes les dimensions de leur travail. Certaines activités pratiquées depuis plusieurs années en dehors des heures dites de « service » doivent être officiellement intégrées : concertation, accompagnement pédagogique des élèves, équipe éducative pour la scolarisation d'enfants en difficultés ou en situation de handicap, suivi individualisé, aide au travail méthodologique, relations avec les familles, élaboration des projets d'école. **Le SE-UNSA revendique que 3 heures soient dégagées rapidement dans les actuelles obligations de service hebdomadaire pour ces activités destinées à l'aide aux élèves et à la concertation au sein de l'école et entre les différents niveaux d'enseignement (écoles, collèges, lycées).** »

Quelles propositions du SE-UNSA pour les 72 heures ?

Le Ministre a clairement dit qu'il ne s'agissait pas d'abaisser les obligations de service des enseignants : son annonce ne répond donc pas aux exigences du SE-UNSA. Nous sommes dans un cadre contraint que nous n'avons pas choisi. Toutefois, nous avons élaboré une proposition visant à intégrer au maximum notre mandat sur le 24 + 3 présenté ci-dessus, en essayant de décliner, concrètement, ce que peut recouvrir la meilleure utilisation possible de ce temps.

Il s'agit d'un « capital-temps » de 72 heures/an pour l'enseignant et l'équipe de l'école, au profit du travail en équipe et de l'aide aux élèves en difficulté.

S'OPPOSER !
et proposer !

Pistes auxquelles nous avons réfléchi et que nous avons déjà soumises au Ministère :

- Garder la 27^{ème} heure actuelle (36 heures/an) avec les conseils de cycle, les conseils de maîtres, les conférences pédagogiques et les conseils d'école.
- Utiliser les 72 heures restantes pour :

→ les autres temps de concertation obligatoires et/ou indispensables mais qui ne sont pas explicitement comptabilisés dans notre temps de service : équipe éducative, équipe pluridisciplinaire pour mise en place des PPS et concertation avec le référent (handicap), réunions de synthèse RASED pour les élèves en difficulté, concertations élémentaire/maternelle, concertations élémentaire/collège, rencontres avec les familles, mise en place des PAI...

→ aide et suivi des élèves en difficulté : cela peut inclure des temps de soutien/remédiation/aide individualisée mais aussi tout ce qui relève des réunions centrées sur l'élève en difficulté (voir alinéa ci-dessus)

Paris, le 26 octobre 2007

À Monsieur le Ministre
De l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 – Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé sans aucune concertation préalable votre décision de supprimer les cours du samedi matin dans les écoles primaires à la rentrée 2008.

Le SE-UNSA a eu l'occasion de dire publiquement son désaccord avec cette méthode. Quoiqu'il en soit, votre décision, Monsieur le Ministre, va nécessiter que soient modifiés nombre de textes réglementaires relatifs aux programmes de l'école primaire (voire du collège), à la fixation du calendrier et des rythmes scolaires, à l'organisation et au fonctionnement de l'école primaire, au service des enseignants du premier degré. Ces nouveaux textes devront être soumis à l'avis des instances légales de concertation (CTPM, CSE).

Toutefois, dans cette perspective, le SE-UNSA souhaiterait qu'une concertation particulière avec les organisations syndicales représentatives des enseignants du premier degré ait lieu au préalable. Elle pourrait prendre, par exemple, la forme d'un groupe de travail à réunir dès le mois de novembre.

Dans l'attente d'une réponse que j'espère favorable, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.


Luc Bérille
Secrétaire Général

Paris, le 9 novembre 2007

À Monsieur le Ministre
De l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 – Paris SP 07


Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 26 octobre 2007, le SE-UNSA vous faisait part de son souhait qu'« une concertation particulière avec les organisations syndicales représentatives du 1^{er} degré ait lieu » concernant les conséquences de votre décision de supprimer les cours du samedi matin à l'école primaire.

Le protocole de discussion que vous avez bien voulu nous faire parvenir nous convient.

Le SE-UNSA accepte donc de s'engager sur les bases de ce protocole dans la discussion qui va s'ouvrir.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.


Luc Bérille
Secrétaire Général du SE-UNSA



Protocole de discussion
entre le
Ministère de l'Éducation nationale
le
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
la
Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale
et de la Recherche Publique-CFDT
et le
Syndicat des Enseignants - UNSA

L'École primaire est la clé du succès de la poursuite d'études jusqu'à l'insertion dans la vie active. C'est à juste titre que les français y sont attachés. Les données les plus récentes font apparaître que l'école ne parvient pas à faire réussir tous les élèves.

La lutte contre l'échec scolaire apparaît donc comme une priorité, qui doit rencontrer un large consensus de tous les acteurs.

Dans cette perspective, un groupe de travail placé auprès du DGESCO, a déjà fait des propositions communes pour l'école maternelle. La décision de supprimer les cours le samedi matin a ouvert un nouveau champ de réflexion sur le temps scolaire qui doit s'inscrire dans la problématique générale de réussite de tous les élèves.

Le SNUIPP, le Sgen-CFDT, le SE-UNSA et le ministre de l'éducation nationale décident d'engager des discussions en s'appuyant sur les principes suivants :

- L'école maternelle joue un rôle important qui doit être conforté dans la socialisation, et la scolarisation des élèves comme dans la prévention des difficultés scolaires
 - Le traitement de la difficulté scolaire, notamment les 15% d'élèves en très grande difficulté, est une priorité de l'école élémentaire. Les moyens doivent être renforcés là où le besoin d'école est le plus fort.
 - Dans les écoles où la difficulté scolaire est la plus récurrente, le principe « plus de maîtres que classes » pourra être retenu et la relation aux familles renforcée.
- L'école est le lieu pertinent d'organisation des pratiques reposant notamment sur la liberté pédagogique, l'autonomie et la responsabilité des équipes et l'évaluation des élèves.

Sur le fondement de ces principes, les syndicats et le ministre de l'éducation nationale conviennent d'un programme de travail portant sur le réinvestissement des heures libérées par la suppression des heures de cours du samedi matin. Avec la 27^{ème} heure déjà consacrée à la concertation et à la formation, ce sont 108 heures qui sont rendues disponibles dans l'année.

Le travail lancé en commun concernera :

- Le principe d'utilisation de ces heures et les modes possibles d'organisation de la semaine qui en découleront. Les modalités d'organisation et de répartition de ces heures, afin de renforcer le travail en équipe et la formation des enseignants et leur articulation avec les dispositifs actuels d'aide aux élèves en difficulté et de formation continue des enseignants.

Le dispositif sera mis en place à la rentrée 2008. Le calendrier de ces discussions s'établit de la façon suivante :

- Novembre/ décembre : discussions et élaboration d'un document réalisé à partir de ces discussions
- Janvier : finalisation des mesures et élaboration des textes réglementaires et le cas échéant des directives pédagogiques nécessaires.

Paris, le Lundi 12 novembre 2007